

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

Page: 1/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

· Code du produit: 10647 (10620), 10648 (10621), 10567_B, 12235_B

Q893-Y0TV-300R-N7GY · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Colle époxy pour résines préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Lechstraße 28

D 90451 Nürnberg

· Service chargé des Laboratoire renseignements:

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Muta. 2

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

(suite page 2)



Page: 2/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 1)

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage: 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-

epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-

trimethylcyclohexylamine

phénol

formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol

m-phénylenebis(methylamine)

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Aminosilane

· Mentions de danger H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/

un équipement de protection des yeux/du visage/une

protection auditive.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un

médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· <u>PBT:</u> Non applicable.

· vPvB:

Aminosilane

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié

69-72-7 acide salicylique

Liste I Liste II, III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· <u>Description:</u> Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

	(suite	e de la pag
Composants dangereux:	(
CAS: 38294-64-3 NLP: 500-101-4 Reg.nr.: 01-2119965165-33	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25
CAS: 1950616-36-0 Numéro CE: 701-207-5 Reg.nr.: 01-2119966906-20	formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	12,5-25
CAS: 100-51-6 EINECS: 202-859-9 Numéro index: 603-057-00-5 Reg.nr.: 01-2119492630-38-0000	Alcool benzylique Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Eye Irrit. 2, H319	<10%
CAS: 1477-55-0 EINECS: 216-032-5 Reg.nr.: 01-2119480150-50-xxxx	m-phénylenebis(methylamine) Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412 EUH071	<10%
CAS: 84852-15-3 EINECS: 284-325-5 Numéro index: 601-053-00-8 Reg.nr.: 01-2119510715-45-xxxx	4-nonylphénol, ramifié Repr. 2, H361fd Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410 Acute Tox. 4, H302	1-5%
	Aminosilane STOT RE 2, H373 Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317 vPvB	1-5%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3 Numéro index: 607-732-00-5 Reg.nr.: 01-2119486984-17	acide salicylique Repr. 2, H361d Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302	1-5%
CAS: 108-95-2 EINECS: 203-632-7 Numéro index: 604-001-00-2 Reg.nr.: 01-2119471329-32	phénol Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331 Muta. 2, H341; STOT RE 2, H373 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: $C \ge 3$ % Skin Irrit. 2; H315: 1 % $\le C < 3$ % Eye Irrit. 2; H319: 1 % $\le C < 3$ %	1-5%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Numéro index: 612-067-00-9 Reg.nr.: 01-2119514687-32-0000	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
SVHC 84852-15-3 4-nonylphénol, ramifie		



Page: 4/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures

après un accident.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

les paupières et consulter un médecin.

Consulter immédiatement un médecin. · Après ingestion:

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un

médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Vertiges Nausées Toux

· Risques Risque d'incidents respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du

mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

(suite page 5)



Page: 5/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré. Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page: 6/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B (suite de la page 5) RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle · 8.1 Paramètres de contrôle · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine) VLEP Valeur momentanée: 0,1 mg/m³ 108-95-2 phénol VLEP Valeur momentanée: 15,6 mg/m³, 4 ppm Valeur à long terme: 7,8 mg/m³, 2 ppm M2, Risque de pénétration percutanée · DNEL 1950616-36-0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol DNEL (Kurzzeit-akut) 3,33 mg/kg bw/day (BEV) Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 3,33 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 0,00385-2,8 mg/kg bw/day (ARB) 0,000167-0,008 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,000385-0,28 mg/kg bw/day (ARB) 0,000167-0,008 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 2-6 mg/m³ Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,02 mg/m³ Air (ARB) 100-51-6 Alcool benzylique Oral DNEL (Kurzzeit-akut) 20 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 4 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 40 mg/kg bw/day (ARB) 20 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 8 mg/kg bw/day (ARB) 4 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 110 mg/m³ Air (ARB) 27 mg/m³ Air (BEV) 22 mg/m³ Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 5,4 mg/m3 Air (BEV) 1477-55-0 m-phénylenebis(methylamine) Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,33 mg/kg bw/day (ARB) Inhalatoire DNEL (Kurzzeit-akut) 0,2 mg/m3 Air (ARB) DNEL (Langzeit-wiederholt) 1,2 mg/m3 Air (ARB) 84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié Dermique DNEL (Langzeit-wiederholt) 7,5 mg/kg bw/day (ARB) Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 0,5 mg/m³ Air (ARB) **Aminosilane** Oral DNEL (Langzeit-wiederholt) 2,5 mg/kg bw/day (BEV) Dermique DNEL (Kurzzeit-akut) 5 mg/kg bw/day (ARB) 17 mg/kg bw/day (BEV) DNEL (Langzeit-wiederholt) 5 mg/kg bw/day (ARB) 2,5 mg/kg bw/day (BEV) Inhalatoire DNEL (Langzeit-wiederholt) 35,3 mg/m³ Air (ARB)

(suite page 7)



Page: 7/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

	nicepox 2	020 Composan			
			(suite de la pag		
00 70 7			8,7 mg/m³ Air (BEV)		
	ide salicyliqu		A // Love / Love / D.C.) ()		
Oral	DNEL (Kurzz	,	4 mg/kg bw/day (BEV)		
	, ,	zeit-wiederholt)	1 mg/kg bw/day (BEV)		
Dermique	DNEL (Lang	zeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (ARB)		
			1 mg/kg bw/day (BEV)		
Inhalatoire	DNEL (Lang:	zeit-wiederholt)	16 mg/m³ Air (ARB)		
			0,2-4 mg/m³ Air (BEV)		
108-95-2 p					
Oral	, ,	•	0,4 mg/kg bw/day (BEV)		
	, -	•	0,4 mg/kg bw/day (BEV)		
Inhalatoire	DNEL (Lang:	zeit-wiederholt)	8 mg/m³ Air (ARB)		
			1,32 mg/m³ Air (BEV)		
2855-13-2		•	hylcyclohexylamine		
Oral	, -	•	0,526 mg/kg bw/day (BEV)		
Inhalatoire	DNEL (Kurzz	zeit-akut)	20,1 mg/m³ Air (ARB)		
	DNEL (Lang:	zeit-wiederholt)	0,073 mg/m³ Air (ARB)		
PNEC					
1950616-36	6-0 formalde	hyde polymer v	with 1,3-benzenedimethanamine and phenol		
PNEC (wäs	ssrig) 30 mg/	I (KA)	· · ·		
•	0,002 n	ng/l (MW)			
	0,02 m	0,02 mg/l (SW)			
PNEC (fest		mg/kg Trockeng	gew (BO)		
•	0,01 m	g/kg Trockengev	w (MWS)		
		mg/kg Trockeng	·		
100-51-6 A	Icool benzyli				
	ssrig) 39 mg/	-			
•	0,1 mg/	, ,			
	1 mg/l (, ,			
	_	(I (WAS)			
PNEC (fest	_	ng/kg Trockenge	ew (BO)		
()		ng/kg Trockenge			
		g/kg Trockengev	,		
1477-55-0 :		ebis(methylamii	, ,		
	ssrig) 10 mg/		,		
	9,	mg/l (MW)			
		ng/l (SW)			
		ng/l (WAS)			
PNEC (fest		ng/kg Trockenge	ew (BO)		
5 (1001	· '	ng/kg Trockenge			
		g/kg Trockengev			
84852-15-2	3 4-nonylphé		(5.1.5)		
		27 mg/l (MW)			
. ITEO (Was	• /	14 mg/l (SW)			
	0,0000	1- 1119/1 (OVV)			



Page: 8/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: A	kepox 2020 Comp	osant B
		(suite de la page 7)
Aminosilane		
PNEC (wässrig)		
	0,0062 mg/l (MW	
	0,062 mg/l (SW)	
	0,62 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,0075 mg/kg Tro	ockengew (BO)
	0,005 mg/kg Trod	kengew (MWS)
	0,05 mg/kg Trock	engew (SWS)
69-72-7 acide sa	alicylique	
PNEC (wässrig)	162 mg/l (KA)	
	0,02 mg/l (MW)	
	0,2 mg/l (SW)	
PNEC (fest)	0,166 mg/kg Troo	kengew (BO)
, ,	0,142 mg/kg Troo	kengew (MWS)
	1,42 mg/kg Trock	
108-95-2 phéno		
PNEC (wässrig)	2,1 mg/l (KA)	
	0,00077 mg/l (MV	V)
	0,0077 mg/l (SW)	
PNEC (fest)	0,136 mg/kg Trod	
, ,		rockengew (MWS)
	0,0915 mg/kg Tro	
2855-13-2 3-am		iméthylcyclohexylamine
PNEC (wässrig)		, , ,
()	0,006 mg/l (MW)	
	0,06 mg/l (SW)	
	0,23 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	1,121 mg/kg Troc	kengew (BO)
(11-1)	0,578 mg/kg Troo	
	5,784 mg/kg Troo	- · · · ·
· Remarques sup		Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son
i tomarquee eup	oromonian oo.	élaboration.
· 8.2 Contrôles d	e l'exposition	
· Contrôles techni		Sans autre indication, voir point 7.
		telles que les équipements de protection individuelle
Mesures généra et d'hygiène:	les de protection	Protection préventive de la pagu avec une grème de protection
et a riygierie.		Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du
		produit.
		Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour
		animaux.
		Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
		Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
		Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
· Protection respir	atoire:	N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
		Filtre provisoire:
		(suite page 9)



Page: 9/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

· Protection des mains:

Filtre A/P2

(suite de la page 8)

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art_No. 730, 731, 732, 733)

Dermatril (Art No. 740, 741, 742)

(suite page 10)



(suite de la page 9)

Page: 10/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

 Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex) Caoutchouc fluoré (Viton)

Gants en cuir

Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur: Jaune

Caractéristique · Odeur: Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle 205 °C

d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1.3 Vol % · Supérieure: 13 Vol % · Point d'éclair 101 °C

· Température d'inflammation: 380 °C > 250 °C · Température de décomposition:

 pH Non déterminé.

non applicable · Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. 40.000 mPas

· Dynamique à 20 °C: · Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Pression de vapeur à 20 °C: 0,1 hPa

Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,53 g/cm³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

9.4 % · Solvants organiques: Teneur en substances solides: 72,8 %

(suite page 11)



Page: 11/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Nom du produit: Akepox 2020 Com	oosant B		
		(si	uite de la page 10)
 Informations concernant les classes Substances et mélanges explosible 	es de danger physique es		
· <u>Gaz inflammables</u>	néant		
· Aérosols	néant		
· Gaz comburants	néant		
· <u>Gaz sous pression</u>	néant		
· Liquides inflammables	néant		
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant		
· Substances et mélanges autoréac	néant <u>tifs</u>		
· Liquides pyrophoriques	néant		
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant		
· Matières et mélanges auto-échauf	néant <u>fants</u>		
· Substances et mélanges qui inflammables au contact de l'eau	néant dégagent des gaz		
· <u>Liquides comburants</u>	néant		
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant		
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant		
	néant		
			(suite page 12)



Page: 12/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 11)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

Gaz/vapeurs corrosifs dangereux:

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeu	ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))		
Oral	LD50	4.519 mg/kg	
Dermique	LD50	15.361 mg/kg	
Inhalatoire	LC50/4 h	23,9 mg/l (rat)	

38294-64-3 4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine

Dermique	LD50	>2.000 m	g/kg (rat)
Oral	LD50	>2.000 m	g/kg (rat)

1950616-36-0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.020 mg/kg (rat)

100-51-6 A	licool benzyliqu	Je
Oral	LD50	1.040 mg/kg (mouse)
		1.040 mg/kg (rabbit)
		1.620 mg/kg (rat)
	NOEL	400 mg/kg (rat)
	NOAEL	200 mg/kg (mouse)
		400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/8h	1.000 ppm (rat)

(suite page 13)



Page: 13/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

		(suite de la page
	LC50/4 h	11 mg/l (rat)
	LC50/48h	360 mg/l (daphnia magna)
		645 mg/l (goo)
1477-55-0	m-phénylenebi	s(methylamine)
Oral	LD50	930 mg/kg (rat)
	NOEL	150 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3.100 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	2,4 mg/l (rat)
	LC50/1h	3,89 mg/l (rat)
84852-15-3	4-nonylphéno	l, ramifié
Oral	LD50	1.210 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	3,636 mg/l (mouse)
Aminosila	ne	
Oral	LD50	2.995 mg/kg (rat)
	NOEL	≥500 mg/kg (rat) (OECD 422)
	NOAEL	≥500 mg/kg (rat)
Dermique		>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire		1,49 mg/l (rat)
	ide salicylique	
Oral	LD50	891 mg/kg (rat)
		250 mg/kg (rat) (OECD 416)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
	LC50/48h	90 mg/l (Leuciscus idus)
108-95-2 p		C g, (C C
Oral	LD50	300 mg/kg (mouse)
O.G.	2500	317 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	630 mg/kg (rat)
Inhalatoire		316 mg/l (rat)
	LC50/411	0,9 mg/l (rat)
		-3,5,5-triméthylcyclohexylamine
Oral	LD50	1.030 mg/kg (rat)
Orai		>250 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	1.840 mg/kg (rabbit)
Demilyue	LD30	
المان ما ما ما ما	1 OF0/4 b	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire		>5,01 mg/l (rat)
cutanée	cutanée/irritation	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	ulaires graves/ir	
oculaire		Provoque de graves lésions des yeux.
	tion respiratoire	
cutanée Mutagénici	té sur les cellule	Peut provoquer une allergie cutanée.
germinales		Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
Cancérogé		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont
		remplis.



Page: 14/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 13)

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas · Danger par aspiration

remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

 Propriétés p 	erturbant le système endocrinien	
84852-15-3	4-nonylphénol, ramifié	Liste I
69-72-7	acide salicylique	Liste II, III

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aqua	atique:
	4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3-aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine
EC50	>1.000 mg/l (BES)
EL50/48h	11,1 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	79,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL50/96h	70,7 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
1950616-36-	0 formaldehyde polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol
EC50	491,3 mg/l (BES)
EC50/48h	29,8 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	20,4 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	25,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
100-51-6 Alc	cool benzylique
EC50/24h	55-400 mg/l (daphnia magna)
EC50/96h	640 mg/l (Scenedesmus pluvialis)
EC50	2.100 mg/l (BES) (OECD 209)
	79 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC10/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	230 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC0	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
EC50/16h	658 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/30min	71,4 mg/l (Photobac. phosphoreum)
	400 mg/l (pseudomonas putida)
IC5/96h	640 mg/l (Scenedesmus quadricauda)
NOEC	310 mg/kg (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	51 mg/l (daphnia magna) (OECD211)
EC50/72h	770 mg/l (green alge) (OECD 201)
	770 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	(suita paga 15)

(suite page 15)



Page: 15/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

m du produi	t: Akepox 2020 Composant B	
		(suite de la page
LC50/96h	645 mg/l (goo)	
	10 mg/l (lepomis macrochirus)	
	460 mg/l (Pimephales promelas)	
	n-phénylenebis(methylamine)	
EC50/24h	35,1 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	15,2 mg/l (daphnia magna)	
	>1.000 mg/l (BES)	
NOEC/21d	4,7 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	12 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
	32,1 mg/l (selenastrum capricornutum)	
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
	87,6 mg/l (Oryzias latipes)	
	>100 mg/l (Zebrabärbling)	
	4-nonylphénol, ramifié	
EC50/96h	0,41 mg/l (green alge)	
EC50/48h	0,085 mg/l (daphnia magna)	
NOEC/21d	0,024 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	0,33 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	0,128 mg/l (Pimephales promelas)	
Aminosilan		
EC50	435 mg/l (Klärschlamm: Atmungs-/Vermehrungshemmung)	
IC50/72h	8,8 mg/l (green alge) (OECD 201)	
EC50/48h	81 mg/l (daphnia magna)	
EC50/16h	67 mg/l (pseudomonas putida)	
NOEC	3,1 mg/kg (green alge) (OECD 201)	
	≥1.000 mg/kg (Eisenia fetida (Regenwürmer)) (OECD 207)	
NOEC/21d	>1 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	87,4 mg/l (daphnia magna)	
EC50/72h	5 mg/l (green alge)	
	126 mg/l (Scenedesmus subspicatus)	
LC50/96h	344 mg/l (Brachydanio rerio)	
	597 mg/l (Danio rerio.)	
	168 mg/l (pimephales promelas)	
69-72-7 acid	le salicylique	
EC50	380 mg/l (BES) (OECD 209)	
LC50/24h	105-230 mg/l (daphnia magna)	
EC50/48h	870 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)	
EC50/16h	380 mg/l (bacteria)	
NOEC/21d	10 mg/l (daphnia magna) (OECD 202 II)	
EC50/72h	>100 mg/l (green alge) (OECD 201)	
LC50/96h	1.370 mg/l (piscis) (OECD 203)	
	1.380 mg/l (pimephales promelas)	
108-95-2 ph		
EC50/24h	21 mg/l (BO)	
EC50/96h	61,1 mg/l (green alge)	
	<u> </u>	(suite page



Page: 16/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit:	Akepox 2020	Composant B
-----------------	-------------	--------------------

	(suite de la page 15)	
EC50/48h	3,1 mg/l (daphnia magna)	
LC50/96h	8,9 mg/l (Oncorhynchus mykiss)	
2855-13-2 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		
EC50/24h	44 mg/l (daphnia magna)	
LC 0/96h	70 mg/l (piscis)	
EC10/18h	1.120 mg/l (pseudomonas putida)	
EC50/48h	23 mg/l (daphnia magna) (OECD TG 202)	
ErC50/72h	>50 mg/l (Scenedesmus subspicatus) (EG 88/302)	

NOEC/21d 3 mg/l (daphnia magna)

11,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus) EC10 EC50/72h 37 mg/l (green alge) (EG 88/302) 37 mg/l (Scenedesmus subspicatus) LC50/96h 110 mg/l (Brachydanio rerio) (EG 84/449)

110 mg/l (Leuciscus idus) (EG 84/449) · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable.

· vPvB:

Aminosilane

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Nocif pour les organismes aquatiques.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer · Recommandation:

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Alcool

(suite page 17)



Page: 17/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 16)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN2735

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR

2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, formaldehyde

polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol) AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (4,4'-Isopropylidenediphenol, oligomeric reaction products with 1chloro-2,3-epoxypropane, reaction products with 3aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, formaldehyde

polymer with 1,3-benzenedimethanamine and phenol)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR



· IMDG, IATA

8 (C7) Matières corrosives.

Étiquette

· IMDG, IATA



 Class 8 Matières corrosives.

· Label

14.4 Groupe d'emballage

· Segregation groups

· ADR, IMDG, IATA Ш

14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières corrosives.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

· No EMS: F-A,S-B

· Stowage Category

· Segregation Code SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

80

(SGG18) Alkalis

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

(suite page 18)



Page: 18/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B		
	(suite de la page 17)	
· <u>Catégorie de transport</u> · <u>Code de restriction en tunnels</u>	3 E	
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml	
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (4,4'-ISOPROPYLIDENEDIPHENOL, OLIGOMERIC REACTION PRODUCTS WITH 1-CHLORO-2,3-EPOXYPROPANE, REACTION PRODUCTS WITH 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE, FORMALDEHYDE POLYMER WITH 1,3-BENZENEDIMETHANAMINE AND PHENOL), 8, III	

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Réglement (CE) N° 649/2012

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié

Annex I Part 1 Annex I Part 2

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

84852-15-3 4-nonylphénol, ramifié

(suite page 19)



(suite de la page 18)

Page: 19/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

 VOC EU 142,9 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

H301 Toxique en cas d'ingestion. · Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané. H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux. H318 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H331 Toxique par inhalation. H332 Nocif par inhalation.

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche

technique: Laboratoire Contact: Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59 @mail E.Hake@akemi.de 21.07.2021

Date de la version précédente:

Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

(suite page 20)



Page: 20/20

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.10.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 05.10.2022

Nom du produit: Akepox 2020 Composant B

(suite de la page 19)

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales - Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2 Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -

Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique –

Catégorie 3

FR